



LE RELAIS
ASSISTANTES MATERNELLES
DÉPARTEMENTAL
ITINÉRANT

Revue semestrielle - N°1 - mars 2002

Un nouveau relais est né !

Un relais est mis en place par le Conseil général des Alpes-Maritimes en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et les communes.

Il s'adresse en particulier à la population du moyen et haut pays.

L'équipe du relais se compose de :

- Madame Paulette SEMERIA, responsable puéricultrice ;
- Mesdames Hélène GOIRAN et Gladys REID, éducatrices de jeunes enfants ;
- Madame Joëlle LOUIS, auxiliaire de puériculture.

La particularité de ce relais est d'être itinérant. L'équipe vous accueille dans des locaux mis à disposition par les municipalités.

Les objectifs sont d'offrir, aux parents employeurs et aux assistantes maternelles, un lieu de rencontres, d'expression, d'activités avec les enfants, de circulation de matériel et d'informations.



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

Le relais

LETTRE AUX ASSISTANTES MATERNELLES NON PERMANENTES



Renforcer la solidarité de proximité

L'enfance et la famille détiennent une place de premier choix au sein des compétences médico-sociales dévolues au Conseil général dont la politique vise à favoriser la santé et le développement de l'enfant dans sa globalité et son environnement.

Pour répondre aux nouveaux besoins des familles, l'Institution départementale accorde une attention des plus soignées à la diversification et à l'adaptation des modes d'accueil et de rencontre.

C'est ainsi que nous avons souhaité mettre en place un service départemental de proximité dont la vocation est de se déplacer sur plusieurs sites afin de venir à la rencontre des populations, en proposant des informations et des animations pour les enfants.

Répondant aux besoins des petites communes des haut et moyen pays, le relais départemental "itinérant" regroupe d'ores et déjà plus de 170 assistantes maternelles à titre non permanent.

Fort du succès grandissant des actions proposées par les huit antennes existantes, nous avons souhaité créer un bulletin de liaison semestriel entre les familles, les assistantes maternelles et les équipes d'animation du dispositif mobile.

Conseils, aides et échanges d'expériences seront ainsi abordés de façon pratique et aisée au fil des numéros du "Relais" qui, je l'espère, saura répondre à l'attente de chacun d'entre vous.

Charles GINÉSY
Sénateur

Président du Conseil général des Alpes-Maritimes
Maire honoraire de Péone-Valberg

Puisque la montagne ne peut venir au relais, c'est le relais qui ira à la montagne

Être professionnelle : ce n'est pas seulement posséder un agrément, il faut aussi détenir des qualités naturelles permettant d'accueillir des enfants sur un territoire privé. L'assistante maternelle n'est pas "une gardienne, une tatie, une mamie, une sœur". Son mari n'est pas un "tonton". Elle a un rôle qui lui demande de posséder de véritables compétences afin d'exercer ce métier difficile. Ce travail est complexe par le fait qu'il faut organiser la vie privée et professionnelle dans le même lieu. Pour se faire reconnaître comme assistante maternelle à part entière et rendre un service de qualité, quelques repères et outils sont utiles.

Organiser son temps, son espace d'accueil

Lorsque l'on travaille à domicile, on n'est plus tout à fait chez soi. Cela demande de penser en professionnelle dans sa propre maison, dans sa famille.

Voici quelques repères :

Organiser l'espace et le temps, en distinguant "espace privé", "espace professionnel".

L'espace privé est non accessible aux enfants accueillis, l'espace professionnel concerne : les coins jeux, repas, repos.

Disposer à domicile d'un mobilier et d'un matériel aux normes, adaptés aux enfants : lit, table de change, chaise haute, trotteurs, siège auto, ...

Définir un espace où l'enfant retrouvera toujours ses objets personnels, ses jouets.

Faire un emploi du temps en fonction du rythme des enfants accueillis.

Être à l'écoute, être disponible.

Choisir ses activités

En fonction des besoins et des différences d'âge des enfants accueillis. Penser à proposer des activités de psychomotricité même aux bébés (ramper, rouler), des jeux d'expression (cuisine, dinette, peinture), de langage (comptines, lecture, chant), de découvertes (sorties, pique nique, jardinage, ludothèque, ...).

Penser aux tâches ménagères quand elles ont un but éducatif : aller au marché, faire un gâteau. Prévoir des moments de sommeil, de calme, de relaxation, de musique.

Préparer les moments plus difficiles où une grande attention et une grande vigilance sont demandées : arrivée, départ des enfants. Tout cela peut être évoqué avec les parents. Penser aux questions administratives et financières, en choisissant un moment de disponibilité pour chacun.

Élaborer des écrits

Connaître son statut :

- Loi de 1977,
- Loi n° 92642 de juillet 1992,
- Arrêté du 17 /10/92 formulaires d'agrément et réceptionnés,
- Décret n° 92-1245 du 27/11/92 formations et rémunération,
- Arrêté du 17/01/94 agréments des organismes de formation,
- Décret du 26/12/2000 relatif à l'emploi des assistantes maternelles au sein de structures collectives si elles totalisent cinq ans d'ancienneté dans ce métier.

Secret professionnel (Article L 188 du code de la santé publique) : s'applique à toute personne collaborant avec la PMI.

Établir un contrat de travail

N'oublions pas qu'il s'agit d'un écrit qui fait référence à des lois. Mais il peut aussi comporter des informations pratiques telles que : numéro de téléphone du médecin de l'enfant, coordonnées des parents.

Faire un projet éducatif

Une partie de ce que l'on appelle "projet éducatif" contient les points précédemment évoqués (aménagement de l'espace, choix des activités proposées, déroulement de la journée, type d'accueil, jeux, repas, sieste, matériel). Son premier intérêt est donc de s'organiser, de planifier, de mettre des objectifs et de pouvoir s'y référer. C'est un outil destiné à la professionnelle ainsi qu'aux parents. Dans ce cas là, il a pour but de poser clairement la vision de l'éducation de l'assistante maternelle et ce qu'elle va mettre en œuvre pour respecter son point de vue.

• Ex. 1 : respect des rythmes de l'enfant, moyens utilisés : chaque enfant a son espace : chacun son lit, ses draps, son doudou, ...

• Ex. 2 : éveil à la socialisation, moyens utilisés : sorties, rencontres de groupe, animations de PMI, du relais, ...

Le projet éducatif permet aussi quand il est écrit et joint au contrat de travail, de discuter avec les parents sur ce qu'ils souhaitent vraiment pour leurs enfants et éviter ainsi les surprises, voire les conflits.

Participer à l'éveil, à la socialisation des enfants

Se professionnaliser, c'est aussi ne pas réfléchir seul, mais aller dans des ludothèques, bibliothèques, jardins publics, relais assistantes maternelles, à la rencontre de personnes dites "ressource". C'est participer aux réunions à thème organisées dans le département.



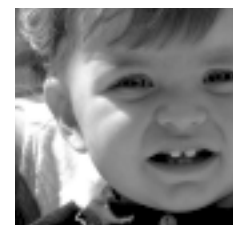
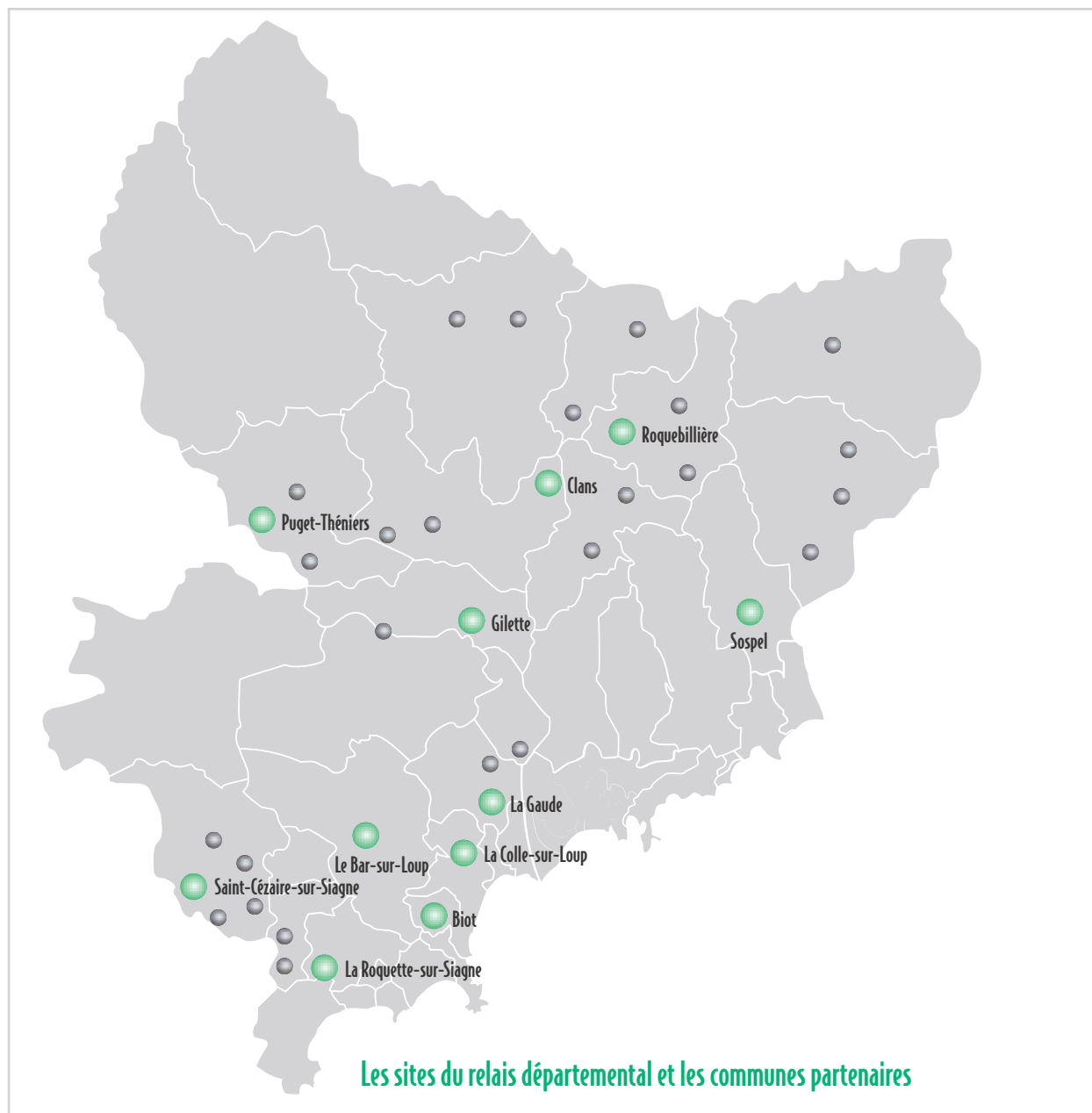
Animer des moments de créativité avec les éducatrices de jeunes enfants, les puéricultrices de PMI, le relais. Une animation de groupe n'existe que si chaque personne est intéressée et participe vraiment. Les enfants ont besoin du dynamisme des adultes.

Travailler en partenariat

C'est échanger les informations et les points de vue et sortir de l'isolement que peut entraîner ce métier. Rencontrer d'autres professionnelles (puéricultrices, psychologues, médecins) et utiliser leurs compétences. Rentrer en contact avec les relais assistantes maternelles, qui sont des lieux "ressources", et se rapprocher des associations existantes et BONNE CHANCE aux nouvelles.

Première réunion-débat sur la "séparation"

Assistants maternelles et professionnels de la petite enfance se sont accordés pour dire qu'un "bon" attachement permet une "bonne" séparation. Par ailleurs, pour que ces séparations ne soient pas des ruptures, il faut aménager des moments de transition entre chaque étape. Chaque moment demande une grande disponibilité d'esprit de la part de l'adulte. Une séparation mobilise toujours beaucoup d'émotion chez les enfants et les adultes.



Le relais

Les dix commandements de l'assistante maternelle

1. Un employeur, vous rechercherez
2. Un contrat, vous rédigerez
3. Une assurance personnelle, vous souscrirez
4. Le nombre d'enfants prévu par l'agrément, vous respecterez
5. Les coordonnées des enfants confiés, dans les huit jours, vous enverrez
6. Aux règles de sécurité, vous vous soumettrez
7. L'éveil et l'épanouissement de l'enfant, vous garantirez
8. Les parents, vous ne jugerez et leur confiance vous aurez
9. À la discrétion professionnelle, vous vous obligerez
10. Dans la pratique quotidienne la tolérance, vous prônerez
11. La souplesse, vous adopterez

Et le sourire malgré tout, vous garderez.

MENU À PRÉPARER CHAQUE MATIN

- 2 DÉCILITRES DE PATIENCE
- 1 TASSE DE FANTASIE
- 4 CUEILLÈRES DE PLAISIR
- 1 PINCÉE DE JOIE

AJOUTEZ

- 2 POIGNÉES DE TOLÉRANCE
- 1 PAQUET DE PRUDENCE
- QUELQUES BRINS DE TENDRESSE
- 1 POIGNÉE D'HUMILITÉ
- 1 GRANDE MESURE DE PROFESSIONALISME

Laissez mijoter et vous obtiendrez
une bonne journée !!!

RIRE CONSTITUE LE MEILLEUR MÉDICAMENT
DU MONDE SANS EFFET SECONDAIRE

Voilà ce que pourrait nous dire un enfant

- *Je veux mettre mon manteau tout seul.*
- *Je veux dormir quand j'ai sommeil et non pas quand tu l'as décidé.*
- *J'ai besoin d'aller jusqu'au bout de mes occupations sans être interrompu.*
- *Donne-moi un petit couteau, montre-moi calmement le geste que tu fais.*
- *J'essaierai de beurrer moi-même ma tartine.*
Il me faudra aussi une éponge pour essuyer le beurre que j'aurai mis sur la table.
- *Attends-moi, prends patience, je n'ai pas le même rythme que toi.*
- *Laisse-moi toucher, aide-moi à agir seul, j'ai besoin de connaître, d'exercer mes gestes et ma main, c'est comme cela que mon intelligence se crée.*
- *Parle-moi avec tes mots de grande personne.*
- *Ne te fâche pas, je ne comprends pas ce que tu dis quand tu cries : je pense seulement que tu es méchante et que je ne peux plus compter sur toi. Si tu comprends cela ; tu te fâcheras moins.*
- *Tu es là, je t'aime et je suis en sécurité.*
- *Tu es fort et tu cherches ce qui est vraiment bon pour moi.*
- *Tu m'arrêtes fermement quand je sors du bon sens.*
Cela me rend plus libre pour découvrir, pour agir, pour laisser la vie créer un homme.

Recette de la pâte à modeler

- 2 cuillères à soupe d'alun de potassium (en pharmacie)
- 2 cuillères à soupe d'huile
- 1/2 verre de sel fin
- 1/2 verre de maïzena
- 2 verres d'eau
- 2 verres de farine
- ajouter la couleur de colorant alimentaire désirée (1 cuillère à café ou plus suivant la coloration désirée).

Mettre tous ces ingrédients dans une casserole et mélanger sur le feu jusqu'à ce que la pâte se décolle des parois de la casserole.

Faire refroidir avant usage.

À garder au frais dans une boîte hermétique.

CONTACT :

Relais assistantes maternelles départemental itinérant
Service Maternité Enfance
Direction des actions médicales et sociales
Conseil général des Alpes-Maritimes
BP 3007 - 06201 Nice Cedex 3
Tél : 04 93 18 66 00 - poste 75 40
Email : relaisassmat@cg06.fr